

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2024_88

OBJET :

**PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX
ET DEPLACEMENTS**

**RESTRUCTURATION DES
VESTIAIRES GALLIENI**

**DECLARATION SANS SUITE
DES MARCHES**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 4 juillet 2024 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 27 juin 2024 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 5 juillet 2024.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 26 membres présents, à savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD Martine SCHMÜCK, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Valérie MACHON, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Jean CLERET, Bérenger CENTI, Catherine ZAPPA, Gaëtan REDEUILH, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Véronique MOUILLER, Nabih NEJJAR ; *adjoints*, Pierre BARNET, *conseiller municipal délégué*, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Bénédicte PARIS, Vincent MOISSONNIER, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Pascaline PATIN

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Véronique MOUILLER Nabih NEJJAR Pierre BARNET Michel CELLIER Richard MOUSSE Bénédicte PARIS Vincent MOISSONNIER	Jean-Luc CHERVIN Eric MICHAUD Jean-Luc REYNARD Cédric SCHÜNEMANN Thierry ROLLET Chantal LACOUR Bernard JACQUOLETTO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20240704-DCM_2024_88-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2024
Affichage : 05/07/2024

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

PATRIMOINE – VOIRIE - RESEAUX ET DEPLACEMENTS

**RESTRUCTURATION DES VESTIAIRES GALLIENI
DECLARATION SANS SUITE DES MARCHES**

André CHAUVET, adjoint au maire en charge du patrimoine communal, de l'accessibilité et de la sécurité expose à l'assemblée :

Dans le cadre des travaux de la restructuration des vestiaires Galliéni, un cahier des charges pour la première tranche des travaux a été établi en vue de la consultation des entreprises.

La consultation a été passée en procédure adaptée selon l'article L.2123-1 du Code de la commande publique pour ces travaux.

Les travaux sont répartis en 5 lots :

- Lot 01 : VRD Gros Œuvre
- Lot 02 : Charpente métallique
- Lot 03 : Bardage étanchéité zinguerie
- Lot 04 : Menuiseries extérieures agencement
- Lot 05 : Plomberie chauffage

Conformément aux dispositions de l'article R.2185-1 du code de la commande publique, il est décidé de déclarer sans suite les 5 lots du marché en raison du rejet d'une demande d'attribution de subvention par l'Agence Nationale du Sport présentée par la commune.

Ce refus de subvention, notifié le 25 juin, remet en cause le plan de financement de l'opération et le projet dans sa forme actuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare sans suite les 5 lots du marché de restructuration des vestiaires Galliéni.

Riorges, le 5 juillet 2024

La secrétaire de séance,
Pascaline PATIN

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN